

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° 2613

présenté par

M. Lefèvre, Mme Heydel Grillere, M. Ledoux, M. Marion, M. Reda, Mme Decodts, M. Metzdorf,
M. Seo, Mme Métayer, Mme Lemoine, M. Olive, M. Sorez, Mme Spillebout, M. Belhamiti,
Mme Brulebois, Mme Hugues, M. Haury, Mme Le Grip, M. Sitzenstuhl, M. Adam,
Mme Guévenoux et M. Masségia

ARTICLE 1ER A

Compléter l'alinéa 23 par les mots :

« et d'intégration des réfugiés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel reprend la dénomination exhaustive du schéma d'accueil.